



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 janvier 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, Réjean Guay, conseiller en sécurité incendie et civile, cours d'eau et infrastructures ainsi que madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Sont absents, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin et la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 23-01-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 33.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 23-01-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à effectuer.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022 :
ADOPTION**

CA 23-01-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 23-01-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 23-01-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-01-11, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 58,02 \$: AUTORISATION

CA 23-01-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 58,02 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3 FRAIS D'ADHÉSION ET D'INSCRIPTION

5.1.3.1 ADHÉSION 2023 DE LA MRC À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) AU COÛT DE 10 691,24 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement d'adhésion pour 2023 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de l'adhésion 2023 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au coût de 10 691,24 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 ADHÉSION 2023 DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) AU COÛT DE 552,24 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la FQM assure un leadership politique et stratégique afin de défendre les intérêts des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle exerce une représentation soutenue et effective pour que ses membres se fassent entendre concrètement auprès des gouvernements;



CONSIDÉRANT QUE les coûts d'adhésion sont de 552,24 \$ taxes incluses et que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'adhésion 2023 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) des municipalités de la MRC hors de la Communauté métropolitaine de Montréal au coût de 552,24 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3.3 COTISATION 2023 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN COMME PREMIER MEMBRE ET MONSIEUR SIMON BELLEMARE, COMME DEUXIÈME MEMBRE, AU MONTANT DE 1 657,48 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation pour 2023 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général comme premier membre et monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, comme deuxième membre;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour 2023 à l'ADGMRCQ pour monsieur Guy Lin Beaudoin, directeur général et monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, au montant de 1 657,48 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3.4 RENOUELEMENT D'ABONNEMENT DE MONSIEUR SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR L'ANNÉE 2023 AU COÛT DE 495 \$ PLUS TAXES ET POUR L'ADHÉSION À L'ASSURANCE JURIDIQUE ET AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES AU COÛT DE 414 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2023, à titre de membre régulier, pour monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que cet abonnement fait partie du contrat de travail de monsieur Simon Bellemare;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2023;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'autoriser le paiement de l'abonnement de monsieur Simon Bellemare à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 au montant de 495 \$, taxes non incluses, et de 414 \$, taxes incluses, pour l'adhésion à l'assurance juridique et au Programme d'aide aux membres en 2023.

Proposition adoptée.

5.1.3.5 INSCRIPTION ET PARTICIPATION DE M. GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À L'ÉVÉNEMENT DROIT AU PLAN IA : DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE L'IA POUR LE DOMAINE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE, DU 23 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2023, AU COÛT DE 350 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la tenue, en ligne, de l'événement Droit au plan IA : découvrez les avantages de l'IA pour le domaine du transport et de la logistique, en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Scale AI, du 23 janvier au 23 février 2023;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de participer à cet événement;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-346;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de M. Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à l'événement Droit au plan IA : découvrez les avantages de l'IA pour le domaine du transport et de la logistique, du 23 janvier au 23 février 2023, au coût de 350 \$ plus taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.1.3.6 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS 2023 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023, AU COÛT APPROXIMATIF DE 950 \$ CHACUN (PLUS LES TAXES APPLICABLES) POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ, GUY-LIN BEAUDOIN ET SIMON BELLEMARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-346 et 02-130-00-346;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et Simon Bellemare, directeur général adjoint, au Congrès 2023 de la FQM au coût approximatif de 950 \$ chacun (plus les taxes applicables) et **d'autoriser** les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le cas échéant.

Proposition adoptée.



5.1.3.7 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS 2023 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM), DU 25 MAI AU 28 MAI 2023, À TORONTO POUR UN COÛT APPROXIMATIF DE 700 \$ CHACUN, TAXES EN SUS, POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ ET GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu dans la Ville de Toronto du 25 mai au 28 mai 2023;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 110 00 346 et 02 130 00 346

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au Congrès 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour un coût approximatif de 700 \$ chacun (plus les taxes applicables) et **d'autoriser** les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le cas échéant.

Proposition adoptée.

5.1.3.8 PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), DU 3 AU 5 MAI 2023, POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ ET GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-346 et 02-130-00-346;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

d'autoriser les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le cas échéant.

Proposition adoptée.

5.1.3.9 PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES DES MRC 2023 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), EN MAI 2023 ET EN DÉCEMBRE 2023, POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ ET GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue des Assemblées des MRC prévues en mai 2023 et en décembre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à ces événements qui auront lieu en présentiel dans la Ville de Québec;



CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-346 et 02-130-00-346

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, aux Assemblées des MRC prévues en mai 2023 et en décembre 2023 et **d'autoriser** les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le cas échéant.

Proposition adoptée.

5.1.3.10 INSCRIPTION DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À LA FORMATION « CONSULTATION PUBLIQUE ET AUDITION EN COMMISSION PARLEMENTAIRE » LE 15 FÉVRIER 2023, À QUÉBEC, AU COÛT DE 1 050 \$ (PLUS LES TAXES APPLICABLES) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation, avec le concours d'experts des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale, couvrant tous les aspects de la planification et de la participation aux commissions parlementaires;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation qui s'adresse aux individus et organisations ayant à préparer un témoignage, rédiger un mémoire et/ou à le livrer devant les élus de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à la formation Consultation publique et audition en commission parlementaire, le 15 février 2023 à Québec, au coût de 1 050 \$ (plus les taxes applicables) et d'autoriser les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le cas échéant.

Proposition adoptée.

5.1.3.11 PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU COLLOQUE DU PRINTEMPS 2023 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 27 ET 28 AVRIL 2023, POUR MESSIEURS GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, AU COÛT ÉVALUÉ À 500 \$ CHACUN, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps 2023 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 27 et 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT le lieu où se tiendra le Colloque, le transport s'effectuera avec l'une des voitures électriques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 346;



POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et Simon Bellemare, directeur général adjoint, au Colloque du printemps 2023 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) au coût évalué à 500 \$ chacun, plus les taxes applicables et **d'autoriser** les dépenses reliées au coût d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3.12 PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU COLLOQUE D'AUTOMNE 2023 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), DU 25 AU 27 OCTOBRE 2023, POUR MESSIEURS GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AU COÛT ÉVALUÉ À 500 \$ CHACUN, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque d'automne 2023 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), du 25 au 27 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le lieu où se tiendra le Colloque, le transport s'effectuera avec les voitures électriques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 346;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et Simon Bellemare, directeur général adjoint, au Colloque d'automne 2023 de l'ADGMRCQ au coût évalué à 500 \$ chacun, plus les taxes applicables et **d'autoriser** les dépenses reliées au coût d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3.13 PARTICIPATION DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MADAME JULIE CASSAB, DIRECTRICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS AU SÉMINAIRE 2023 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) EN SEPTEMBRE 2023 (LIEU À DÉTERMINER), POUR UN COÛT ÉVALUÉ À 1 000 \$ CHACUN, PLUS TAXES, INCLUANT L'HÉBERGEMENT ET LE TRANSPORT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) tiendra les 15 et 16 septembre prochains son séminaire annuel à Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le séminaire rassemble plus de 90 gestionnaires municipaux issus de la direction générale, de la trésorerie, des services juridiques et de l'approvisionnement des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC est membre de la COMAQ;



CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, est membre du Barreau du Québec et que le séminaire est reconnu par ce dernier pour l'obtention de crédits de formation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, se doit d'obtenir un minimum de 30 heures de formation reconnues par le Barreau par cycle de deux années;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

Pour monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général : 02-13-000-454

Pour madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications : 02-13-000-346

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications à participer au séminaire 2023 de la COMAQ, en septembre 2023 (lieu à déterminer), pour un coût évalué à 1 000 \$ chacun, plus taxes, incluant l'hébergement et le transport, conformément au Règlement décrétant les règles relatives au remboursement des dépenses.

Proposition adoptée.

5.1.3.14 COTISATION ANNUELLE 2023 À TITRE DE MEMBRE DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) POUR MADAME JULIE CASSAB, DIRECTRICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS DE LA MRC AU MONTANT DE 638,11 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation annuelle 2023 reçu de la COMAQ pour madame Julie Cassab;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 494 – 50 %

02 130 00 494 – 50 %

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2023 à titre de membre de la COMAQ pour madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC au montant de 638,11 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.4 ACHAT DE BILLETS POUR UNE TABLE DE 10 PERSONNES, AU COÛT DE 3500 \$, POUR L'ÉVÉNEMENT HAPPENING 2023 QUI AURA LIEU LE 28 JANVIER 2023 AU PROFIT DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement Happening 2023 au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 28 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 346;

POUR CES MOTIFS,



CA 23-01-11-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser l'achat de billets pour une table de 10 personnes, au coût de 3 500 \$, pour l'événement Happening 2023 qui aura lieu le 28 janvier 2023 au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.5 RAPPORT DE TRANSACTIONS (PETITE CAISSE) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DES MASKOUTAINS - DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AUPRÈS DES ASSUREURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;



de demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

de transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste.

Proposition adoptée.

5.2.2 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE MONTCALM À LA RÉSOLUTION DE LA MRC DE MATAWINIE – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER – HAUSSE IMPORTANTE DES COÛTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.3 RÉSOLUTIONS DES MRC DE BELLECHASSE ET DU GRANIT - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas de force majeure (ex. : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-01-11-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Brazeau
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Martel et résolu**

de demander au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités;

de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;

de transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

Proposition adoptée.



5.2.4 RÉSOLUTION DE LA MRC DE GRANIT - DEMANDE D'APPUI – DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE, AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, OCCUPATION DU TERRITOIRE - ARTICLE 59 LPTAA : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.5 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT EN APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - AIDE FINANCIÈRE, MISE À JOUR ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ANNUEL EN 2023 DU SYSTÈME DE GICLEURS AUTOMATIQUES, DE SA POMPE ET DU PANNEAU INCENDIE AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME L.P.G. INC. AU MONTANT DE 1 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien du système de gicleurs automatiques, de sa pompe et du panneau incendie;

CONSIDÉRANT QUE la firme LPG a originalement procédé à l'installation des équipements au pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour 2023 ne fait pas l'objet d'une augmentation par rapport à 2022;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la MRC à l'égard des services rendus par la firme L.P.G. Inc. lors des derniers entretiens;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-01-11-23 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu**

d'entériner l'octroi de contrat pour l'entretien annuel en 2023 du système de gicleurs automatiques, de sa pompe et du panneau incendie au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la firme L.P.G. Inc. au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.3.2 OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME FLO POUR LES SERVICES DE GESTION DES DEUX BORNES ÉLECTRIQUES DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022 AU 31 OCTOBRE 2024 : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges dispose d'un véhicule de service 100 % électrique et un autre de type hybride;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des bornes électriques en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 525;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-01-11-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Pleau
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Brazeau et résolu**



d'entériner l'octroi de contrat à la firme Flo pour les services de gestion des deux bornes électriques du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 600 \$ plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2024.

Proposition adoptée.

5.3.3 CHANGEMENT DE TROIS DRAPEAUX AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME EFFET CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 240 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du pôle civique déploie trois drapeaux sur sa façade avant;

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques détériorent avec le temps les drapeaux, nécessitant des changements à des intervalles réguliers;

CONSIDÉRANT le changement effectué le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'entériner le changement de trois drapeaux au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la firme Effet construction Inc. au montant de 240 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.3.4 PLEIN DE DIESEL DE LA GÉNÉRATRICE AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME PÉTROLE LÉGER INC. AU MONTANT DE DE 155,24 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du pôle civique dispose d'une génératrice fonctionnant au diesel afin d'assurer la continuité des activités lors de pannes de courant;

CONSIDÉRANT QUE la génératrice s'active régulièrement et automatiquement à des fins de vérification de son état, consommant avec le temps du diesel;

CONSIDÉRANT QUE le plein a été effectué le 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'entériner le plein de diesel de la génératrice au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la firme Pétrole Léger inc. au montant de de 155,24 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.3.5 VÉRIFICATION DE PLINTHES ÉLECTRIQUES ET REMPLACEMENT DE THERMOSTATS AU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME GILLES DUMAS MAÎTRE ÉLECTRICIEN INC. AU MONTANT DE 300,59 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT



CONSIDÉRANT QUE plusieurs plinthes électriques étaient non fonctionnelles dans les espaces à bureau du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la vérification effectuée le 13 décembre 2022 par la firme Gilles Dumas maître électricien inc. a permis de constater que les thermostats dans les espaces à bureau étaient défectueux;

CONSIDÉRANT QUE les plinthes électriques et thermostats sont d'origine au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser la vérification de plinthes électriques et remplacement de thermostats au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges par la firme Gilles Dumas maître électricien inc. au montant de 300,59 \$ plus les taxes applicables

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 **POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL ROULEAU EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT le dernier affichage du poste en septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61 000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-28 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'embauche de monsieur Gabriel Rouleau à titre de conseiller en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 4 janvier 2023, selon la classe 8 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 **POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - EMBAUCHE DE MONSIEUR WALTER ROMÉO RIVERA TAMACAS EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT le dernier affichage du poste en septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employé;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'embauche de monsieur Walter Roméo Rivera Tamacas à titre de conseiller en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 4 janvier 2023, selon la classe 8 et l'échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

**8.2.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES (PRACIM) – PROJET DE CASERNE À LES COTEAUX : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

**10.1.1 OCTROI DE MANDAT À ABRINORD POUR RÉALISER DES RELEVÉS
CICATRICIELS DANS TROIS RIVIÈRES DE LA MRC D'ARGENTEUIL DANS LE
CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES AU
MONTANT DE 14 255 \$, TOUTES TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser des relevés de cicatrices glacielles sur trois rivières dans la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Abrinord;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;



POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **octroyer** le contrat à Abrinord au montant de 14 255 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE DRUMMOND - ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 17 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES AU CALCUL DE LA VALEUR POUR LA CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 17-2022 de la Municipalité des Coteaux a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 17 afin de modifier les modalités relatives au calcul de la valeur pour la cession de terrain pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 17-2022 de la Municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 17-2022 de la Municipalité des Coteaux et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 17-2022 de la Municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.



11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 529 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES 100 HA, 101 HA, 104 HA, 107 HA ET 211 HA ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 531-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 531 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA TOITURE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-27 de la Municipalité de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de modifier les grilles des spécifications des zones 100 Ha, 101 Ha, 104 Ha, 107 Ha et 211 Ha, de modifier l'article 5.2 relatif aux spas et de modifier l'article 9.2 relatif à l'aménagement de la surface résiduelle et au délai d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 531-4 de la Municipalité de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 531 afin de modifier le nombre de matériaux autorisés pour le revêtement extérieur de la toiture;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 529-27 et 531-4 de la Municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-32 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le conseil **approuve** les règlements numéro 529-27 et 531-4 de la Municipalité de Saint-Zotique et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité des règlements numéro 529-27 et 531-4 de la Municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1270 AFIN D'AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE, EN ÉTAGES, À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'ÎLOT FORMÉ PAR LE BOULEVARD HARWOOD, L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LES RUES ANGE-ÉMILIE-SÉGUIN ET CHICOINE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-75 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur d'une partie de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Saint-Jean-Baptiste et les rues Ange-Émilie-Séguin et Chicoine;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 1270-75 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le conseil **approuve** le Règlement numéro 1270-75 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.



de délivrer le certificat de conformité le règlement numéro 1270-75 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT EN MONTÉRÉGIE 2022-2026 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'importance du secteur forestier en Montérégie;

CONSIDÉRANT le succès de la démarche de concertation des acteurs du milieu et les projets entamés avec l'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie 2020-2022;

CONSIDÉRANT que les partenaires de l'entente 2020-2022, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC de Brome-Missisquoi, désirent signer une nouvelle entente pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie, les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 216 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 17 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que l'Agence forestière de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-34 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adhérer à l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026;

de désigner l'Agence forestière de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;

de confirmer la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Entente en y affectant les montants suivants par année provenant du fonds Concertation régionale :

2023 : 4 800 \$ 2024 : 4 800 \$ 2025 : 4 800 \$

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente.

de désigner monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à siéger au comité de gestion de l'entente.

Proposition adoptée.



12.1.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VALORISATION DES RÉSEAUX MULTIFONCTIONNELS DE LA MONTÉRÉGIE 2022-2026 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'importance des retombés que pourrait engendrer le secteur touristique en Montérégie et plus particulièrement les réseaux multifonctionnels;

CONSIDÉRANT le succès de la démarche de concertation entamée par les MRC et les partenaires du milieu visant l'identification de projets rassembleurs pour la structuration du réseau de sentiers multifonctionnels;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de la Montérégie, de l'agglomération de Longueuil, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de Tourisme Montérégie à signer une entente pour la valorisation des réseaux multifonctionnels pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie, les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 225 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 21 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que Tourisme Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-35 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'adhérer à l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022-2025;

de désigner Tourisme Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;

de confirmer la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Entente en y affectant les montants suivants par année provenant du fonds Concertation régionale :

2023 : 5 000 \$ 2024 : 5 000 \$ 2025 : 5 000 \$

d'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente.

de désigner monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à siéger au comité de gestion de l'entente.

Proposition adoptée.

12.1.3 RÉOLUTIONS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT - DEMANDES D'APPUI - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 ET 4 PROLONGATION DE DÉLAIS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets émanant de ce Fonds visent un impact positif pour la région;

CONSIDÉRANT la participation de la MRC, relativement au FRR Volet 3 - « Signature Innovation » dans le cadre de son projet de « Circuit des silos et sentiers »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH;



CONSIDÉRANT QUE la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration du projet

POUR CES MOTIFS,

CA 23-01-11-36 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR;

de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la députée provinciale;

de solliciter l'appui des MRC du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et de l'Association des directions du développement économique local du Québec.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

13.1 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 15 000 \$ POUR L'ANNÉE 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les MRC et l'Agglomération estiment qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (La Table ou TCRM) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19, alinéa 11.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* permet à l'Agglomération d'exercer ces mêmes pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE le RTDM a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le RTDM s'engage à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les sommes versées par les MRC et l'Agglomération servent uniquement à la réalisation de l'entente et de ses objets, tel que défini à l'article 1 de l'entente.

CONSIDÉRANT QUE le RTDM s'engage à faire rapport annuellement aux MRC et à l'agglomération de Longueuil quant à l'utilisation des fonds selon les modalités prévues par la loi.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la TCRM ont entériné, via la résolution 1053-10-2022, le budget prévisionnel 2023 ainsi que les contributions attendues des MRC et de l'agglomération de Longueuil.

POUR CES MOTIFS,



CA 23-01-11-37 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adhérer à l'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2023;

de contribuer à ladite entente via une subvention de 15 000 \$;

de procéder au versement de la subvention dans les soixante jours suivant la signature du protocole;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer ladite entente.

Proposition adoptée.

14. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD

14.1 RÉSOLUTION DE LA TPECS - ÉCHÉANCIER COURONNE-SUD DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) 2024-2031 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne l'achat d'une machine à café Espresso pour les employés.

16. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

18. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 23-01-11-38 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 27.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier